



Vente à domicile de système de chauffage.

Par **Perrin**, le **13/02/2009** à **14:13**

J'ai signé pour l'achat d'un système de chauffage soumis à l'acceptation du financement d'un organisme de crédit (Financo) le 4 février. Je me suis rendu compte que je ne serais pas en mesure de payer les mensualités demandées, le salaire de mon mari devant changer très prochainement. Le 11, j'ai envoyé le bon de rétractation auprès du fournisseur et de l'organisme de crédit. Ce dernier a accepté ma rétractation en me précisant que le délai était de 7 jours ouvrables. Or, le fournisseur lui refuse l'annulation de la vente car, pour lui le délai est de 7 jours pleins (samedi et dimanche compris). Je me retrouve donc à devoir payer les 30% d'indemnités qu'il me demande ou bien je dois financer le projet de ma poche, soit 20000 euros ! Quel est le véritable délai / 7 jours ouvrables ou 7 jours pleins ? N'ayant plus de financement, quel est mon recours ?

Par **chaber**, le **13/02/2009** à **15:28**

Bonjour,

Le délai de rétractation envoyé le 11 février est tout à fait valable. À prouver que le fournisseur et la société de crédit l'ont accepté.

Le vendeur ne peut se targuer d'une réclamation quelconque. Vous ne donnez pas suite. S'il vous relance, vous lui enverrez une LR avec AR lui rappelant que le délai a bien été respecté par la date d'envoi du 11 février et que le fournisseur et la société l'ont respecté.

Et vous menacez de déposer ce dossier auprès de la DGCCRF de votre département.